

DOSSIER D'INSCRIPTION

BNSSA

5 septembre - 2 novembre 2026

ou

30 janvier - 26 avril 2027

Dole - Espace TALAGRAND (39)

**2026
2027**



DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION BNSSA

ANNÉE 2026-2027

Deux sessions de BNSSA sont programmées pour l'année 2026-2027.

Lieu : Espace Pierre TALAGRAND – 20 Place Precipiano, 39100 Dole

Session à choisir :

Session septembre 2026
(05/09/2026 au 02/11/2026)

Session janvier 2027
(30/01/2027 au 26/04/2027)

Dossier à retourner avant le :
21 août 2026 pour la session de septembre
15 janvier 2027 pour la session de janvier

Option à choisir :

BNSSA + PSE1

Recyclage BNSSA

PSE1

**Cochez l'option choisie*

Places limitées pour chaque session

État Civil

Mme, M. : Nom de jeune fille :

Prénom : Situation familiale :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Mobile :

E-Mail :

Êtes-vous en situation de handicap : Oui Non

Si oui, avez-vous la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : Oui Non

Licencié en club de natation ou triathlon : Oui Non

SAS CHALLENGES ACADEMIA

Siège Social : Kandbaz - 149 avenue du Maine - 75 014 PARIS - Antenne administrative : 9 Impasse La Croix, 39 600 VILLETTE LES ARBOIS –
N° SIREN 804 780 799 - N° déclaration activité : 11 75 524 36 75 - N° immatriculation : 0756156 J - Certificat Qualiopi N°464233



Certificat de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou équivalent

- Joindre la copie du diplôme pour les titulaires

- Pour les non titulaires, je souhaite m'inscrire à la formation PSE1, en plus de la formation BNSSA

Pièces à joindre au dossier

- Un certificat médical daté à moins de 3 mois de la date d'examen. Utiliser obligatoirement le modèle de l'annexe 2. Vous nous transmettez une copie et vous conserverez l'original pour la préfecture.

- Pour les candidatures personnelles, un règlement de **650 euros à l'ordre de SAS Challenges Academia** correspondant à la formation PSE1 et au BNSSA

- Pour les recyclages BNSSA, un règlement de **250 euros à l'ordre de SAS Challenges Academia** correspondant au recyclage et à l'examen BNSSA

Règlement possible par virement, chèque ou prélèvement

Contact d'inscription :

Pôle sport - sport@challengesacademia.com – 07 49 97 95 19

Adressez votre dossier complet :

PAR MAIL

Pôle sport
sport@challengesacademia.com

OU

PAR COURRIER

SAS CHALLENGES ACADEMIA
Antenne administrative
9 Impasse La Croix
39 600 VILLETTE LES ARBOIS

SAS CHALLENGES ACADEMIA

Siège Social : Kandbaz - 149 avenue du Maine - 75 014 PARIS - Antenne administrative : 9 Impasse La Croix, 39 600 VILLETTE LES ARBOIS –
N° SIREN 804 780 799 - N° déclaration activité : 11 75 524 36 75 - N° immatriculation : 0756156 J - Certificat Qualiopi N°464233



Annexe 1

EMPLOI DU TEMPS PREVISIONNEL BNSSA – Septembre 2026



	Samedi 5/09	Samedi 19/09	Samedi 3/10	Samedi 17/10	Du 19/10 au 23/10	Samedi 31/10	Lundi 2/11
E-LEARNING	Règlementation : accès cours en ligne et QCM d'entraînement (12h)						
MATIN	8h-9h Présentation de la formation 9h-12h Test Natation	8h-12h Natation	8h-12h Natation	8h-12h Natation	8h30-12h Formation PSE1 Centre d'Incendie et de Secours du Grand Dole	9h-12h Natation 12h-13h Règlementation	7h-11h EXAMEN
APRÈS-MIDI				13h-14h Règlementation 14h-16h Natation	13h-16h30 Formation PSE1 Centre d'Incendie et de Secours du Grand Dole		
Volume horaire	4	4	4	7	35	4	4

	BNSSA + PSE1	BNSSA
Total h	74	39

NATATION: Espace Pierre Talagrand : 20 Place Précipiano, 39100 Dole

PSE1 : Centre d'Incendie et de Secours du Grand Dole : 2 chemin des pendants, 39100 Choisey (sortie autoroute A39 Choisey)

Venir dès le premier jour avec palmes, masque et tuba

SAS CHALLENGES ACADEMIA

Siège Social : Kandbaz - 149 avenue du Maine - 75 014 PARIS - Antenne administrative : 9 Impasse La Croix, 39 600 VILLETTE LES ARBOIS –
N° SIREN 804 780 799 - N° déclaration activité : 11 75 524 36 75 - N° immatriculation : 0756156 J - Certificat Qualiopi N°464233



Annexe

EMPLOI DU TEMPS PREVISIONNEL BNSSA – Janvier 2027



	Samedi 30/01	Samedi 13/02	Du lundi 22/02 au vendredi 26/02	Samedi 06/03	Samedi 20/03	Samedi 10/04	Samedi 24/04	Lundi 26/04
E-LEARNING	Règlementation : accès cours en ligne et QCM d'entraînement (12h)							
MATIN	8h-9h Présentation de la formation 9h-12h Test Natation	8h-12h Natation	8h30-12h Formation PSE1 Centre d'Incendie et de Secours du Grand Dole	8h-12h Natation	8h-12h Natation	8h-12h Natation	8h-11h Natation 11h-12h Règlementation	7h-11h EXAMEN
APRÈS-MIDI			13h-16h30 Formation PSE1 Centre d'Incendie et de Secours du Grand Dole		13h-14h Règlementation 14h-16h Natation			
Volume horaire	4	4	35	4	7	4	4	4

	BNSSA + PSE1	BNSSA
Total h	78	43

NATATION: Espace Pierre Talagrand : 20 Place Précipiano, 39100 Dole

PSE1 : Centre d'Incendie et de Secours du Grand Dole : 2 chemin des pendants, 39100 Choisey (sortie autoroute A39 Choisey)

Venir dès le premier jour avec palmes, masque et tuba

SAS CHALLENGES ACADEMIA

Siège Social : Kandbaz - 149 avenue du Maine - 75 014 PARIS - Antenne administrative : 9 Impasse La Croix, 39 600 VILLETTE LES ARBOIS – N° SIREN 804 780 799 - N° déclaration activité : 11 75 524 36 75 - N° immatriculation : 0756156 J - Certificat Qualiopi N°464233



BNSSA - CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur en médecine, certifié avoir examiné, ce jour,

M. Mme Mlle (1) Et avoir constaté
- qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique, ainsi qu'à la surveillance des usagers de l'établissement de natation,
- qu'il/elle n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conformes aux exigences suivantes :

ACUITÉ VISUELLE

- Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil,
Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 4/10 + inférieur à 1/10.

- Sans correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.
La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à _____, le _____

(Signature et cachet du médecin)

(1) rayer les mentions inutiles